

Crédits par taille d'entreprises – Septembre 2022

Le crédit reste dynamique quelle que soit la taille des entreprises

- À fin septembre 2022, les crédits mobilisés par les entreprises atteignent 1 308 milliards d'euros, en hausse de + 7,9 % sur un an, après une hausse de +8,3 % à fin août 2022.
- Les encours de crédit sont en nette progression sur un an quelle que soit la taille d'entreprises. Elle est particulièrement élevée pour les grandes entreprises (+ 15,2 % en septembre 2022 contre + 15,5 % en août 2022), probablement en raison d'un moindre recours aux financements de marché devenus plus coûteux. Pour les ETI, la hausse est de +5,6 % en septembre 2022 contre +6,4 % en août 2022, et pour les PME de + 5,7 % en septembre 2022 contre + 6,1 % en août 2022.
- La croissance de l'encours des crédits mobilisés est notamment portée par l'ensemble des industries (+11,8 %, bien qu'étant très faible pour l'industrie manufacturière, 0,9 %), le secteur des activités immobilières (+ 10,7 %) et le conseil et services aux entreprises (+ 9,9 %). Les encours de crédit se stabilisent en revanche pour le secteur de l'hébergement et de la restauration (-0,6%).
- Le taux d'intérêt des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 million d'euros augmente de 18 points de base à 2,25 % (après 2,07 % en août). Celui des prêts d'un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros augmente de 37 points de base à 2,13 % (après 1,76 % en août).

Encours de crédits aux entreprises résidentes (*)

(encours en milliards d'euros, taux de croissance en pourcentage)

	Nombre d'entreprises (**)	Encours	Crédits mobilisés	
			TC annuel	
	Sep. 22	Sep. 22	Sep. 22 / Sep. 21	Août 22 / Août 21
PME	1 290 278	563,6	5,7	6,1
ETI	7 331	347,7	5,6	6,4
GE	296	192,9	15,2	15,5
Ensemble (hors Divers SCI)	1 297 905	1 104,2	7,2	7,7
SCI et divers (voir Compléments)	654 639	203,8	11,7	11,6
Total	1 952 544	1 308,0	7,9	8,3

(*) y compris entrepreneurs individuels

(**) au sens de la LME, ayant un encours de crédit déclaré de plus de 25 000 euros

Encours de crédits aux entreprises résidentes par catégorie de crédit et par secteur

(encours en milliards d'euros, taux de croissance en pourcentage)

	Encours	mobilisés		mobilisés et mobilisables	
		TC annuel	TC annuel		
	Sep. 22	Sep. 22 / Sep. 21	Sep. 22	Sep. 22 / Sep. 21	Sep. 22 / Sep. 21
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	61,9	3,0	71,1	4,6	
Toutes industries (BE)	164,5	11,8	257,5	5,1	
- dont Industrie manufacturière (C)	115,9	0,9	181,5	-2,0	
Construction (FZ)	73,8	4,1	114,7	8,6	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	183,7	5,2	258,8	5,8	
Transports et entreposage (H)	58,3	4,6	72,0	4,4	
Hébergement et restauration (I)	49,0	-0,6	53,7	-0,5	
Information et communication (JZ)	31,7	4,8	54,8	0,6	
Activités immobilières (LZ)	513,7	10,7	567,3	11,3	
Conseils et services aux entreprises (MN)	96,4	9,9	124,5	8,3	
Enseignement, Santé humaine, action sociale et autres services (PS)	58,9	0,1	68,2	-1,1	
Holdings	16,1	17,1	19,8	10,2	
Total	1 308,0	7,9	1 662,3	7,1	



Taux d'intérêt des crédits nouveaux des sociétés non financières (hors découverts)

(Taux effectif au sens étroit en pourcentage)

	sept-21	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22 (a)	sept-22 (b)
- crédits ≤ 1 million d'euros	1,35	1,46	1,53	1,60	1,91	2,07	2,25
- crédits > 1 million d'euros	1,40	1,17	1,41	1,68	1,67	1,76	2,13

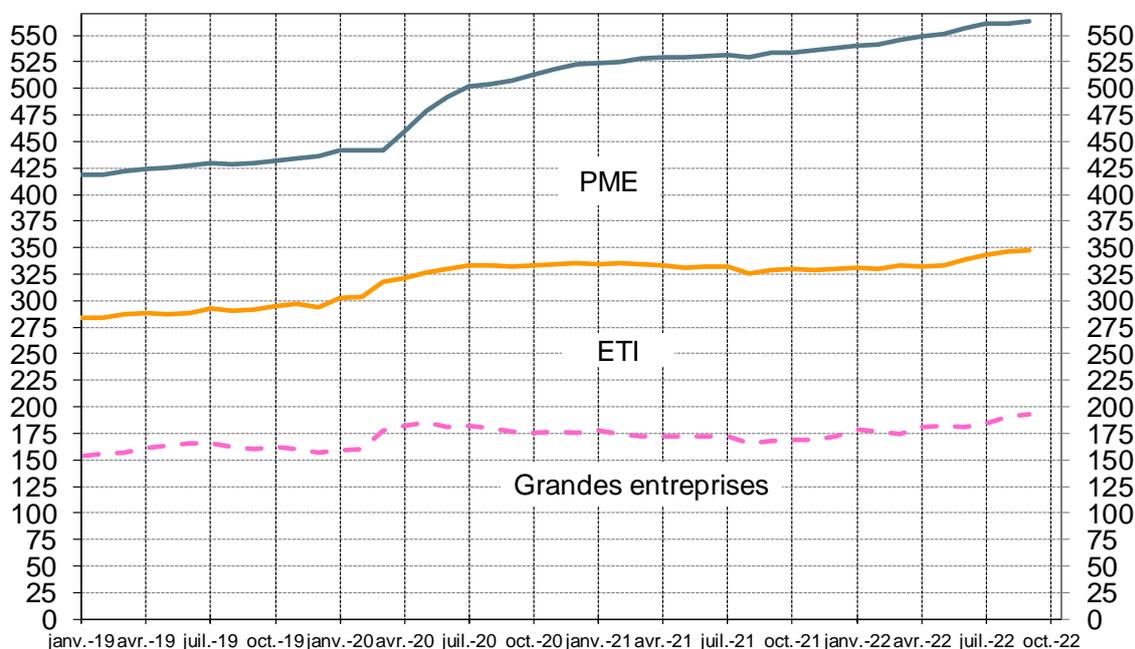
(a) Données révisées

(b) Données provisoires

Encours de crédits

(crédits mobilisés, en milliards d'euros (*)

(*) voir Compléments



Compléments

Les encours de crédits aux entreprises figurant dans cette publication sont ceux d'un montant unitaire de plus de 25 000 euros recensés au titre de la collecte AnaCredit (cf. règlement BCE/2016/13) et complétés de la collecte bancaire, article L141-6 et article 144-1 alinéa 2 du code monétaire et financier : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035042507. Ces encours comprennent les crédits dits mobilisés, ce qui signifie qu'ils sont effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit. Les données individuelles sont regroupées selon la taille (grandes entreprises – GE, entreprises de taille intermédiaire – ETI, et petites et moyennes entreprises – PME) et le secteur des entreprises. Les entreprises ne pouvant pas être affectées dans une catégorie de taille, selon les critères de la loi de modernisation de l'économie (LME), sont reportées vers la rubrique « SCI et divers ».

Les données complémentaires concernant le financement des PME en France, les taux par catégorie d'entreprises, et la part des entreprises de moins de 3 ans (hors EI) dans l'ensemble des entreprises, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384417>

Les crédits de tous montants aux micro-entreprises (ou TPE), comprenant notamment ceux aux entrepreneurs individuels (EI), font l'objet d'une collecte spécifique disponible à l'adresse : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384934>

Les sociétés non financières comprennent toutes les entreprises ayant pour activité principale la production marchande de biens et services non financiers à l'exclusion des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt recensés dans la présente publication concernent les crédits nouveaux distribués aux sociétés non financières françaises par les établissements de crédit et les sociétés de financement résidentes. Les taux d'intérêt recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG).